

Communiqué des élus CFTC DGFIP en CSAL-FS 974



Lors de la réunion du 5 novembre 2024, l'une des Organisations Syndicales a lu son propos liminaire, dans lequel elle relate que l'une des O.S présentes le 16 septembre 2024 au CSAL-FS Budget – Formation, a enregistré à l'insu de tous, le dialogue social qui s'y tenait.

Le président a décidé d'ouvrir une enquête administrative, à l'issue de laquelle il y aura des sanctions judiciaires et disciplinaires portant sur des faits pouvant être qualifiés de faute grave et mener à l'exclusion de l'ensemble des personnes concernées (ou de la personne).

Il veillera aux caractères des décisions afin qu'elles soient sévères, fermes et « féroces » pour garantir la confidentialité des prochains CSAL-FS.

Après une suspension de séance, chaque organisation a donné son avis, avant de quitter la salle.

Mme Frida FONTAINE seule représentante de la CFTC avec décision délibérative lors de la session du 16 septembre 2024 peut affirmer que :

La CFTC ne se sent pas visée par cette accusation, ni impliquée dans cette affaire d'enregistrement, dont elle n'a eu connaissance qu'aujourd'hui.

La CFTC tient à préciser qu'elle siège aux instances pour défendre les agents et leurs intérêts. Elle a bien compris que les propos tenus restent entre les murs, où se tiennent les séances.

La CFTC ne soutient pas l'auteur de ces faits.

La CFTC regrette toutefois le spectacle donnant l'image d'une représentation syndicale qui se divise devant l'administration avec de lourdes conséquences potentielles.

Le temps consacré à cet épisode aurait pu être utilisé à d'autres sujets importants concernant la vie des agents de La Réunion.

L'équipe locale de la CFTC reste à votre écoute et à votre disposition pour vous apporter des réponses et pour faire part des éventuelles problématiques que vous pouvez rencontrer dans vos services... CFTC à vos côtés ... Adhérez, pour défendre vos intérêts !!!

